

ifop



Les Français et l'accessibilité



N° 19721

Vos contacts Ifop :

Magalie Gérard

magalie.gerard@ifop.com

Adeline Merceron

adeline.merceron@ifop.com

Alexandre Bourguine

alexandre.bourguine@ifop.com

Septembre 2011

1 | La méthodologie

Étude réalisée pour : **APF**

Échantillon : Echantillon de **1011** personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'interviewé) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil : Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).

Dates de terrain : Du 6 au 8 septembre 2011



2 | Les résultats de l'étude

Question : Parmi les catégories de personnes suivantes quelles sont celles qui selon vous peuvent rencontrer des difficultés d'accessibilité dans les bâtiments, les lieux (publics ou non) et les transports ?

Les personnes en situation de handicap
(personnes en fauteuil roulant, aveugles,
sourdes)



55% →

- ▲ Cadres : 64%
- ▲ 18-24 ans : 61%
- ▲ Hommes : 60%

Chacun d'entre nous peut être concerné *



40%

→

- ▲ Employés : 45%
- ▲ Expériences de difficultés d'accès à des lieux public : 45%
- ▲ Aucune sympathie partisane : 48%

Les personnes âgées



39%

→

- ▲ 65 ans et plus : 46%
- ▲ Sympathisants de droite : 45%

Les personnes avec de jeunes enfants
(poussette, landau, etc.)



38%

→

- ▲ Cadres : 43%
- ▲ Foyers de 5 personnes ou plus : 48%

Les blessés temporaires (béquilles)



28%

Les personnes fatigables, malades



18%

Les personnes se déplaçant avec un objet
encombrant (valise, colis, cabas)

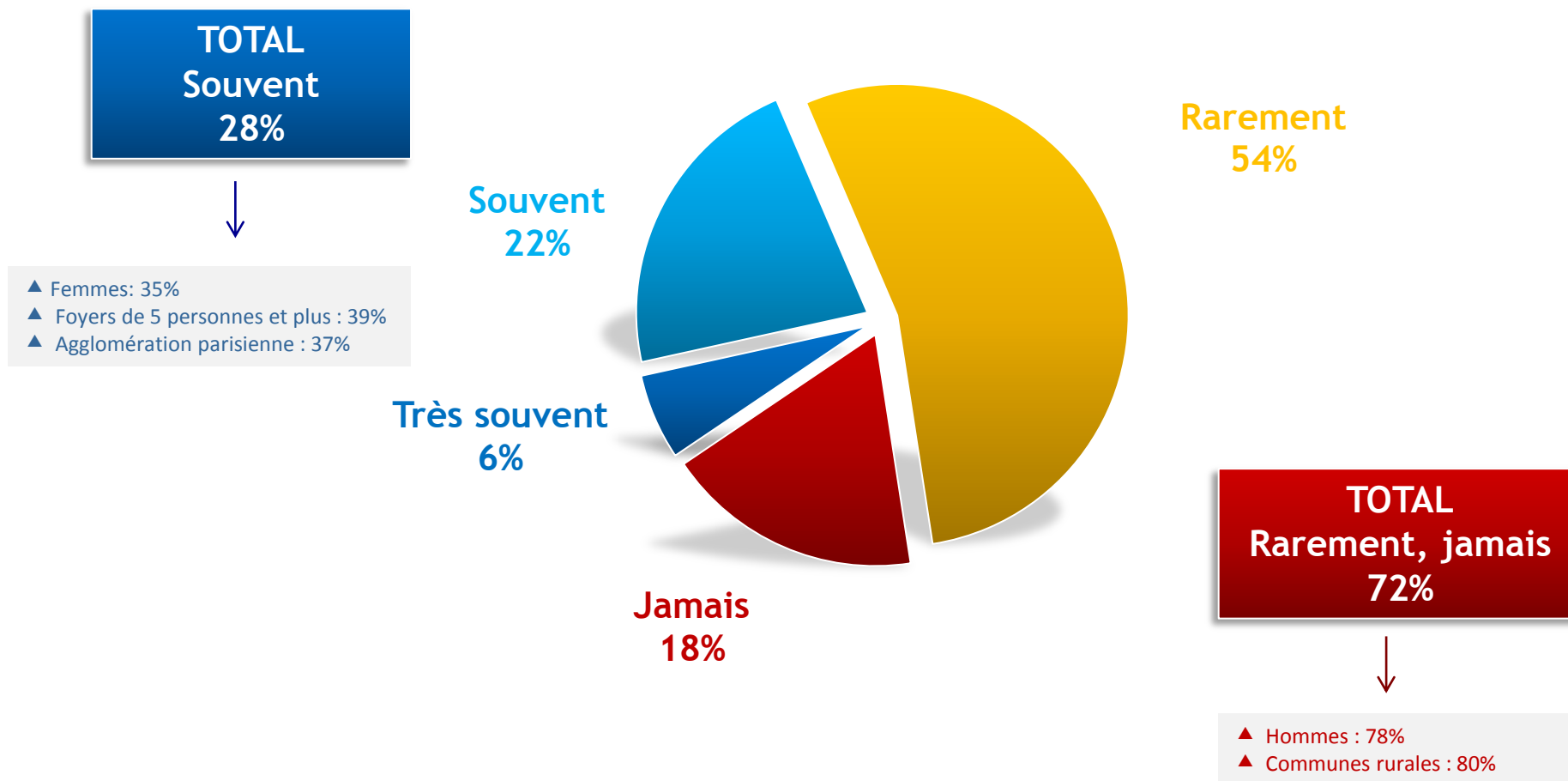


14%

* : réponse exclusive

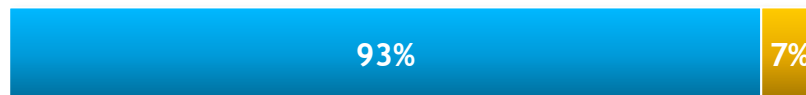


Question : Vous-même avez-vous déjà rencontré des difficultés pour entrer dans un bâtiment ou pour emprunter des transports en commun, dans vos déplacements à pied dans la rue pour des raisons d'accessibilité (porte ou trottoir trop étroit, escalier ou marches à monter, obstacle de rue / mobilier urbain...) ?



Question : En pensant à l'accessibilité des bâtiments, des lieux (publics ou non) et des transports en commun, diriez-vous que ... ?

C'est un domaine dans lequel il reste encore beaucoup de progrès à accomplir



C'est une question, un enjeu qui concerne tout le monde, au-delà des personnes en situation de handicap dans une société, et sur lequel il faut investir



La France est plutôt en retard par rapport à d'autres pays en ce qui concerne l'accessibilité des lieux publics et des transports en commun



C'est un enjeu qui est bien pris en compte par les pouvoirs publics



C'est un sujet qui nécessite un investissement financier trop important que la société ne peut pas se permettre



▲ Sympathisants de droite : 50%
▲ 18 - 24 ans : 48%

▲ Sympathisants de droite : 38%
▲ Moins de 35 ans : 42%
▲ Cadres : 37%

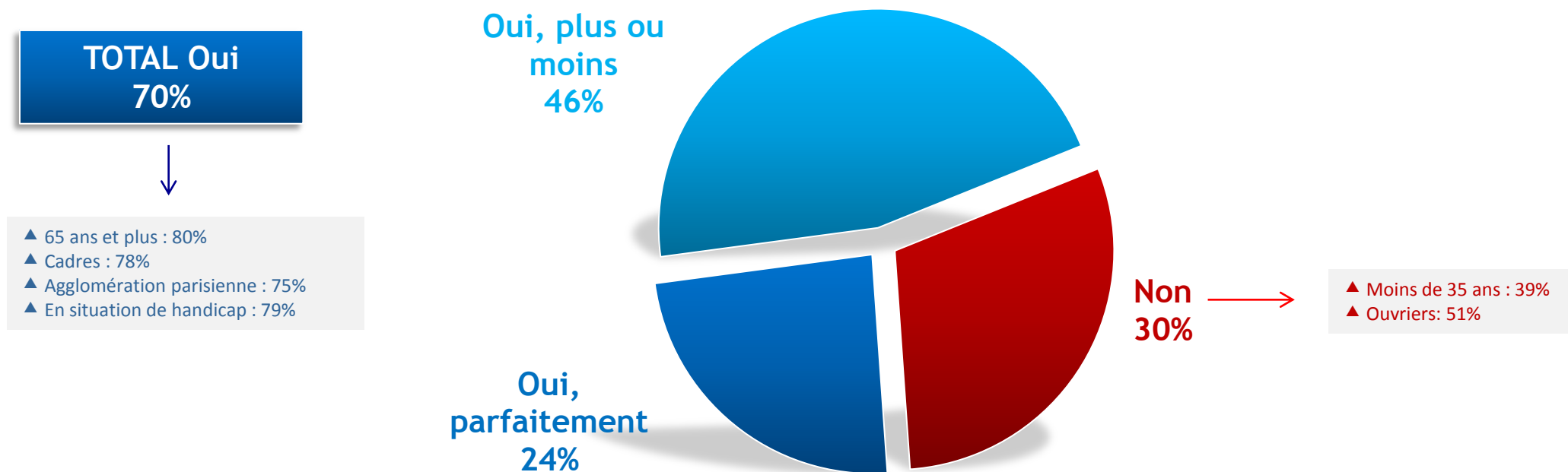
■ Oui, plutôt

■ Non, plutôt pas

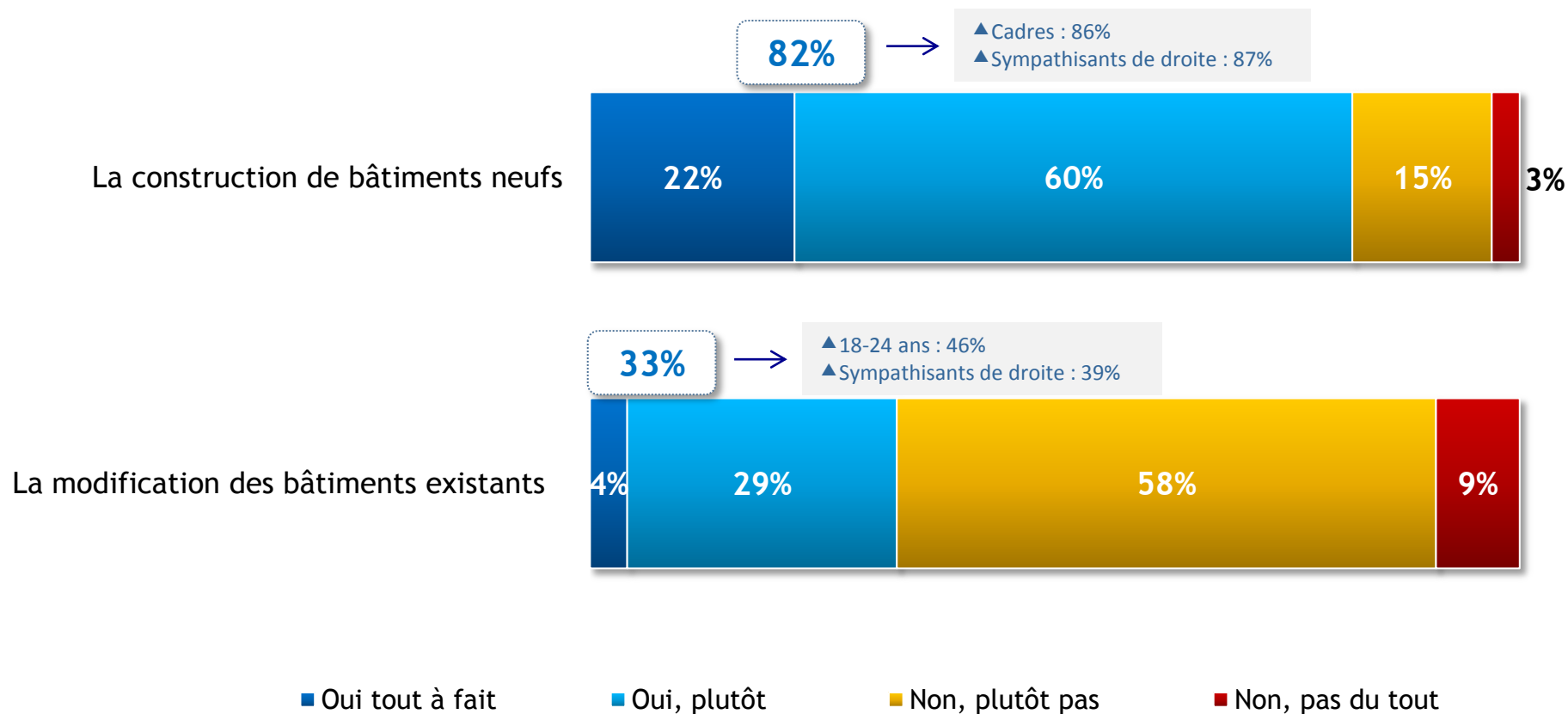


La notoriété de la loi de 2005 portant sur le principe d'accessibilité pour tous

Question : La loi « handicap » de 2005 réaffirme le principe d'accessibilité pour tous. Elle prévoit ainsi que l'ensemble des établissements recevant du public et les transports collectifs doivent être accessibles pour tous d'ici 2015. Elle impose également ces conditions pour la construction des bâtiments neufs. Avez-vous entendu parler de cette loi ?

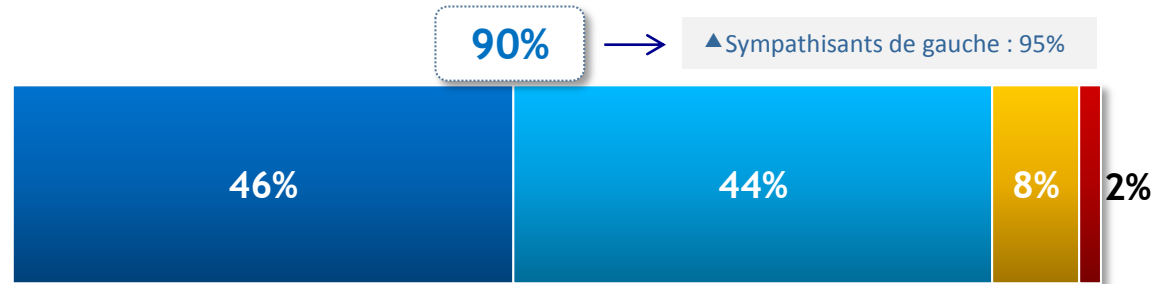


Question : Pensez-vous qu'actuellement cette loi est respectée concernant ?

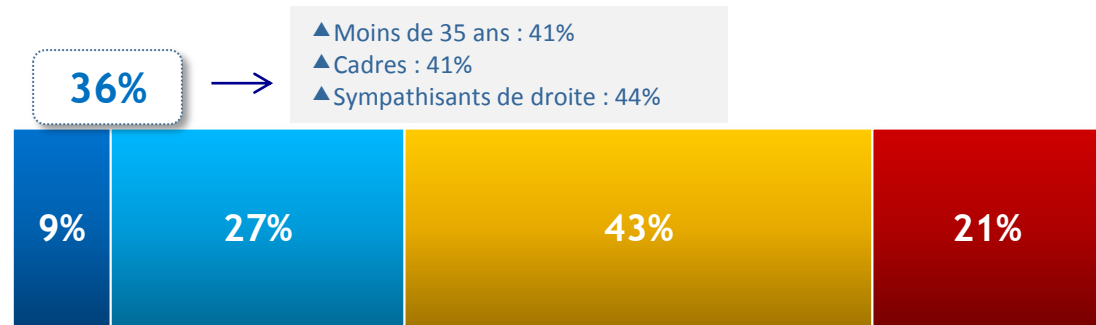


Question : Pour chacune des phrases suivantes diriez-vous que vous êtes d'accord ou non ?

Les objectifs de la loi de 2005 sont prioritaires et doivent être atteints afin qu'un maximum de bâtiments publics et de transports en commun soient accessibles à tous d'ici 2015



Les objectifs de la loi de 2005 sont irréalistes et il est nécessaire de revenir sur le principe d'accessibilité et d'assouplir la loi



■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Pas du tout d'accord